

Séance
ordinaire du 3
juin 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TROISIÈME (3^e) JOUR DU
MOIS DE JUIN DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À COMPTER DE 20 H À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE À MONT-
JOLI**

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

ABSENT

M. Alain Thibault, conseiller du district 5

AUSSI PRÉSENTS :

Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière
Mme Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du
maire
M. Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint
M. Steve Corneau, directeur des finances

Aucun (0) contribuable

M. Jérémie Ouellet et
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328
de la *Loi sur les Cités et Villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

24.06.287

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public
présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le
truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux
dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été
convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

24.06.288

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2024 et de la séance extraordinaire du 28 mai 2024.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4. Projet de regroupement de l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-mer, de l'Office municipal d'habitation d'Amqui, de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat - les Méchins, de l'Office d'habitation de la Mitis, de l'Office d'habitation de la Matanie et de l'Office d'habitation de La Matapédia.
5. Autorisation de signature - Bail pour une partie du lot 4 746 164 du cadastre du Québec dans le Parc aéroportuaire Pierre-De Bané.

FINANCES

6. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↪ Comptes réguliers : 424 393.87\$;
↪ Comptes préautorisés : 565 686.78\$.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

7. Autorisation d'embauche d'un débosseleur.
8. Autorisation d'embauche pour les camps de jour.
9. Autorisation de signature – Entente syndicat des pompiers et pompières du Québec – Partage de garde avec le Service d'incendie de Sainte-Luce.

LOISIRS

10. Acquisition d'équipement - Projet : « Loisirs pour tous » – Octroi.
11. Autorisation de signature - Cession d'équipement à la MRC - Projet : « Loisirs pour tous ».
12. Autorisation de prêt de barrières anti-émeutes à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.
13. Autorisation de signature – Entente d'installation d'un banc d'allaitement - Nourri-Source Bas-St-Laurent.
14. Appui – Projet Mitis Lab – Bibliothèque Jean-Louis Desrosiers.
15. Remplacement de la cabane du marqueur au terrain de baseball – Octroi.

TRAVAUX PUBLICS

16. Acquisition d'un capteur de niveau ultrason – Projet de développement domiciliaire Pelletier-Lebel – Octroi.
17. Acquisition d'un Faucardeur – Octroi.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. Autorisation de signature – Entente d'entreposage de matériel d'urgence – Croix- rouge.
19. Approbation du schéma de couverture de risques.

URBANISME

20. Dérogation mineure – 119, avenue Levasseur.

AFFAIRES NOUVELLES

- Ajout* 21. Nomination d'une mairesse suppléante
- Ajout* 22. Message de sympathie aux parents et amis de monsieur Claude Bélisle
- Ajout* 23. Motion de remerciements aux bénévoles de la corvée de nettoyage
24. Période de questions.
25. Clôture et levée de l'assemblée.

24.06.289 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2024 ET CELUI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2024 et de la séance extraordinaire du 28 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 21 mai 2024 à 20 h, tel que rédigé.

IL EST PROPOSÉ par la conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 28 mai 2024 à 19 h, tel que rédigé.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

24.06.290

PROJET DE REGROUPEMENT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-LOUIS, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-MOÏSE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BAIE-DES-SABLES, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'AMQUI, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT - LES MÉCHINS, DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA MITIS, DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA MATANIE ET DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA MATAPÉDIA

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1.2 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, l'Office municipal d'habitation d'Amqui, l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat - Les Méchins, l'Office d'habitation de la Mitis, l'Office d'habitation de la Matanie et l'Office d'habitation de La Matapédia ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité de Baie-des-Sables, de la Municipalité de Lac-au-Saumon, de la Municipalité de Les Méchins, du Village de Price, de la Paroisse de Saint-Donat, de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-

Méridci, de la Municipalité de Sainte-Félicité, de la Municipalité de Sainte-Luce, de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, de la Paroisse de Saint-Tharcisius, de la Municipalité de Saint-Ulric, de la Municipalité de Saint-Vianney, de la Municipalité de Sayabec, de la Municipalité de Val-Brillant, de la Paroisse de Saint-Moïse, de la Ville d'Amqui, de la Ville de Cap-Chat, de la Ville de Causapscal, de la Ville de Matane, de la Ville de Métis-sur-Mer, de la Ville de Mont-Joli et de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts leur intention commune de se regrouper;

ATTENDU QUE le nouvel office à être constitué par ce regroupement succédera à l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, à l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, à l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, à l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, à l'Office municipal d'habitation d'Amqui, à l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat - Les Méchins, à l'Office d'habitation de la Mitis, à l'Office d'habitation de la Matanie et à l'Office d'habitation de La Matapédia, lesquels seront éteints;

ATTENDU QUE ce nouvel office deviendra l'agent de la Municipalité de Baie-des-Sables, de la Municipalité de Lac-au-Saumon, de la Municipalité de Les Méchins, du Village de Price, de la Paroisse de Saint-Donat, de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Méridci, de la Municipalité de Sainte-Félicité, de la Municipalité de Sainte-Luce, de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, de la Paroisse de Saint-Tharcisius, de la Municipalité de Saint-Ulric, de la Municipalité de Saint-Vianney, de la Municipalité de Sayabec, de la Municipalité de Val-Brillant, de la Paroisse de Saint-Moïse, de la Ville d'Amqui, de la Ville de Cap-Chat, de la Ville de Causapscal, de la Ville de Matane, de la Ville de Métis-sur-Mer, de la Ville de Mont-Joli et de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de Mont-Joli d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, de l'Office municipal d'habitation d'Amqui, de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat - Les Méchins, de l'Office d'habitation de la Mitis, de l'Office d'habitation de la Matanie et de l'Office d'habitation de La Matapédia.

24.06.291

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL LOCATIF DANS LE PARC INDUSTRIEL PIERRE-DE BANÉ POUR UNE PARTIE DU LOT 4 746 164 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le 15 avril 2024 la résolution n° 24.04.199 afin d'autoriser la signature du bail locatif dans le parc Industriel Pierre-De Bané entre la Ville de Mont-Joli et Sintra inc.;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs modifications ont été apportées au bail soumis le 15 avril 2024 dont la dénomination sociale de l'entreprise et le retrait de certaines clauses;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de rescinder la résolution n° 24.04.199 adoptée le 15 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE rescinder la résolution n° 24.04.199 adoptée le 15 avril 2024;

D'autoriser, monsieur Martin Soucy, maire et monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, le bail locatif dans le parc Industriel Pierre-De Bané entre la Ville de Mont-Joli et Groupe Colas Québec inc. pour une partie du lot 4 746 164 du cadastre du Québec.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le bail tel que soumis.

FINANCES

24.06.292

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 424 393.87\$; et

QUE le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 565 686.78\$.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

24.06.293

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN DÉBOSSSEUR

CONSIDÉRANT QUE le poste de débosseleur est temporairement dépourvu;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Stéphane Imbeault à titre de débosseleur et ce, rétroactivement au 27 mai 2024. Monsieur Imbeault sera assujéti à une période de probation et aux conditions inscrites à la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli – CSN.

LOISIRS

24.06.294

AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LES CAMPS DE JOUR

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre à combler au Camp de Jour pour l'été 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation à cet effet du directeur du Service des loisirs, monsieur Roch Nadeau;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser l'embauche des personnes suivantes :

Mesdames Alicanne Dufour, Olyvia Beaulieu, Kassandra St-Laurent, Emmy Robinson, Mélya Roy-Beaulieu, Gabrielle Plante, Maya Leblanc, Ély Rioux, Alice Lavoie, Émy Robichaud, Élodie Simard ainsi que messieurs Dérek D'Astous, Louis-Philippe Robichaud, Gabriel Pelletier et James O'leary à un poste de

moniteur (trice), moniteur (trice) spécialisé (e) ou d'aide-moniteur(trice) d'une durée de sept (7) semaines du 26 juin au 11 août 2024 à raison de 40 heures / semaine. Les taux horaires varieront entre 15,25\$ et 19,25\$ de l'heure selon l'ancienneté des candidats.

24.06.295

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC – PARTAGE DE GARDE AVEC LE SERVICE D'INCENDIE DE SAINTE-LUCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire et monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente à intervenir avec le syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Joli concernant le partage de garde avec le Service d'incendie de Sainte-Luce.

LOISIRS

24.06.296

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – PROJET : « LOISIRS POUR TOUS » – OCTROI

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat d'acquisition d'équipement dans le cadre du projet : « Loisirs pour tous » soit accordé à Groupe Bouchersports pour la somme de 15 133.56 \$ taxes applicables en sus.

24.06.297

AUTORISATION DE SIGNATURE - CESSION D'ÉQUIPEMENT À LA MRC - PROJET « LOISIRS POUR TOUS »

CONSIDÉRANT QUE la démarche de l'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent, une concertation régionale s'inscrivant dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) ont financé en grande partie l'achat des équipements;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a fait l'acquisition, en partenariat avec les autres municipalités concernées par l'entente, de remorque et d'équipements destinés aux activités de loisir;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a financé le projet appuyant ainsi cette démarche collective de partage d'équipement des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les 16 municipalités de La Mitis ont appuyé le projet et ont fait part de leur intérêt à prendre part à ce projet collectif;

CONSIDÉRANT QUE le partage des équipements se fera en fonction du nombre de municipalités participantes au projet de partage d'équipement;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été construit en collaboration avec l'ensemble des responsables en loisir des municipalités de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'utilisation et aux dépenses de la remorque :

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ le conseiller monsieur Robin Guy

QUE la Ville de Mont-Joli :

Accepte de céder les équipements du projet : « Loisirs pour tous » d'une valeur de 213 000\$ à la MRC de La Mitis;

Accepte de céder dès leur acquisition les quelques équipements résiduels du projet;

Accepte de s'engager lors des trois prochaines années dans le projet : « Loisirs pour tous »;

Mandate un responsable du service des loisirs de la ville à prendre part aux rencontres;

S'engage à la hauteur de 500 \$ par année pour les trois prochaines années dans le projet;

Autorise la direction générale et le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, le protocole d'entente.

24.06.298

AUTORISATION DE PRÊT DE BARRIÈRES ANTI-ÉMEUTES À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le prêt de barrières anti-émeutes à la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour le festival country-western qui se tiendra du 30 juillet au 16 août 2024.

24.06.299

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE D'INSTALLATION D'UN BANC D'ALLAITEMENT - NOURRI-SOURCE BAS-ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'entraide en allaitement Nourri-Source a obtenu un financement pour assurer la confection de bancs d'allaitement et la mise en place de ceux-ci dans la MRC de La Mitis, de Rimouski-Neigette et Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'entraide en allaitement Nourri-source désire installer un de ces bancs dans la Ville de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'entente à intervenir avec le groupe d'entraide en allaitement Nourri-Source pour l'installation d'un banc d'allaitement.

24.06.300

APPUI – PROJET MITIS LAB DANS LA PREMIÈRE PHASE DU PROJET « CONSTELLATION MITIS » QUI VISE L'IMPLANTATION D'ATELIERS TECHNO-ÉDUCATIFS AU DEUXIÈME ÉTAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS DESROSIERS

CONSIDÉRANT QU'une actualisation des infrastructures et de l'offre de service de la bibliothèque Jean-Louis Desrosiers serait un atout pour maintenir et développer l'attractivité de celle-ci auprès des citoyens en favorisant l'apprentissage des nouvelles technologies;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis en collaboration avec Mitis Lab a présenté le projet « **Constellation Mitis** » dans sa totalité en juillet 2023 au conseil municipal et que ce projet vise la rénovation de la bibliothèque municipale et l'amélioration de l'offre de service de la bibliothèque en matière de nouvelles technologies, culture et entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis et Mitis Lab ont présenté la première phase du projet « **Constellation Mitis** » à des représentants de la Ville de Mont-Joli le 14 mai dernier et que cette première phase est essentielle pour la suite des étapes en vue d'obtenir le financement pour la rénovation complète de la bibliothèque auprès du Ministère de la Culture et des Communications (MCC), du Ministère de l'Économie et de l'innovation (MEI) et du Ministère des affaires municipales et de l'habitation(MAMH) si applicable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est favorable à l'implantation du projet « **Constellation Mitis** » à la bibliothèque Jean-Louis Desrosiers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire participer financièrement à ce projet, et ce, conditionnellement au dépôt prochainement d'un cadre financier satisfaisant et répondant à ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE Mitis Lab a besoin de l'appui de la Ville de Mont-Joli afin d'effectuer, pour et au nom de celle-ci, les démarches d'obtention de financement et d'établissement de ce cadre financier qui sera à approuver pour ledit projet;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal appuie les démarches de Mitis Lab et de la MRC dans le projet « **Constellation Mitis** » qui vise l'implantation d'ateliers techno-éducatifs au deuxième étage de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers et autorise Mitis Lab et la MRC à déposer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, toute demande de subvention pour la concrétisation de toutes les phases dudit projet.

24.06.301

REPLACEMENT DE LA CABANE DU MARQUEUR AU TERRAIN DE BASEBALL – OCTROI

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat de remplacement de la cabane du marqueur au terrain de baseball soit accordé à Société de gestion Lévesque pour la somme de 33 232.82 \$ taxes applicables en sus.

24.06.302

ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE CAPTEURS DE NIVEAU ULTRASON – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE PELLETIER-LEBEL – OCTROI

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat d'acquisition d'un ensemble de capteurs de niveau ultrason pour le projet de développement domiciliaire Pelletier-Lebel soit accordé à Veolia Water Technologies Canada inc. pour la somme de 9 941.75 \$ taxes applicables en sus.

24.06.303

ACQUISITION D'UN FAUCARDEUR – OCTROI

CONSIDÉRANT QU'en juin 2023, la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offre pour l'acquisition d'un faucardeur industriel modèle H5-200, d'une remorque TC-14K-2 et d'un convoyeur de déchargement SC-3730;

CONSIDÉRANT Que la Ville de Mont-Joli n'a reçu aucune soumission;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un deuxième appel d'offre le 21 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'elle n'a reçu aucune soumission;

CONSIDÉRANT QU'Aquamarine est le seul fournisseur en mesure de répondre aux besoins de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'un avis d'intention a été publié sur le système électronique d'appel d'offre (SÉAO) le 2 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat pour l'acquisition et la livraison d'un faucardeur industriel modèle H5-200, d'une remorque TC-14K-2 et d'un convoyeur de déchargement SC-3730, soit accordé de gré à gré à la firme Aquamarine pour la somme de 255 914.27 \$ taxes incluses pour l'acquisition des équipements et 12 800 \$ taxes applicables en sus pour le transport des équipements.

24.06.304

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE POUR L'ENTREPOSAGE DE MATÉRIEL D'URGENCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'entente à intervenir entre la Ville de Mont-Joli et la société canadienne de la Croix-Rouge pour l'entreposage de matériel d'urgence, ladite entente valant comme ci ici au long reproduite.

24.06.305

APPROBATION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) DE LA MRC DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie* (article 8), la MRC doit élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) ainsi qu'un plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le SCRSI présentement en vigueur est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC de La Mitis doit procéder à la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), la MRC de La Mitis doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2024-2034 (le « Schéma révisé 2024-2034 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder

à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de schéma révisé 2024-2034;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé 2024-2034 de la MRC de La Mitis, ainsi que son plan de mise en œuvre;

QUE ladite résolution soit transmise à la MRC de La Mitis aux fins d'une demande d'attestation de conformité au ministre de la Sécurité publique;

QUE la MRC de La Mitis soumette, dans les meilleurs délais, le SCRSI, ainsi que son plan de mise en œuvre, au ministère de la Sécurité publique pour son attestation.

URBANISME

24.06.306

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DÉROGATION MINEURE – 119, AVENUE LEVASSEUR

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure n° DM2024-03 a été présentée par le propriétaire de l'immeuble situé au 119, avenue Levasseur afin de permettre la construction d'un garage isolé avec une marge de recul arrière de 0 mètre incluant une projection au sol de l'avant-toit avec une marge de recul de 0 mètre de la ligne de terrain alors que le règlement de zonage en vigueur n° 2009-1210 à l'article 7.5 exige une marge de recul arrière minimale d'un (1) mètre ainsi qu'une projection au sol d'un avant-toit avec une marge de recul minimale de 0,6 mètre d'une ligne de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder la dérogation pourrait porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder cette dérogation mineure n'aurait pas pour effet d'aggraver le risque en matière de sécurité publique et de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder cette dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la qualité de l'environnement ainsi qu'au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté un règlement à caractère discrétionnaire sur les dérogations mineures numéro 2011-09 en vigueur et que cette disposition qui ne serait pas respectée issue du règlement de zonage de la Ville de Mont-Joli numéro 2009-1210 en vigueur peut faire l'objet de cette présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT le respect des objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la description du préjudice sérieux allégué par le requérant par l'application du règlement de zonage numéro 2009-1210.

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme puisque cette demande de dérogation n'est pas de nature mineure, mais de nature majeure;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure n° DM2024-03 concernant l'immeuble situé au 119, avenue Levasseur.

AFFAIRES NOUVELLES

24.06.307

NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT QUE le 19 février 2024, le conseil municipal a nommé madame Annie Blais comme mairesse suppléante par sa résolution n° 24.02.66;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Blais est terminé et qu'il y a lieu de renouveler le mandat;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal nomme madame Annie Blais, mairesse suppléante et ce, jusqu'au 1^{er} novembre 2024.

24.06.308

MESSAGE DE SYMPATHIE AUX PARENTS ET AMIS DE MONSIEUR CLAUDE BÉLISLE

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons, le décès de monsieur Claude Bélisle. M. Claude Bélisle était pianiste, organiste, accordéoniste et trompettiste.

Monsieur Bélisle a su marquer son passage dans notre Ville par ses prestations en tant qu'organiste à la messe de minuit pendant 70 ans consécutifs à l'église Notre-Dame-de-Lourdes de 1951 à 2022 en plus de participer à de nombreuses autres célébrations, telles que les messes dominicales, les mariages et les funérailles.

En reconnaissance de son dévouement et de sa fidélité exemplaire, l'archevêque de Rimouski lui a décerné la Croix Saint-Germain en 2005.

Il a également partagé ses connaissances et son savoir-faire avec de nombreux étudiants de l'école du Mistral à qui il a enseigné la musique pendant plusieurs années, mais aussi avec les étudiants de son école de musique à la maison qu'il a tenue avec son épouse durant de nombreuses années.

Plusieurs ont aussi eu la chance de le connaître en tant qu'accordeur de piano, un métier qu'il a pratiqué de 1956 à 1989 partout dans la région.

Je me fais le porte-parole de mes collègues du conseil et de tous les mont-joliens alors que nos pensées vont vers ses enfants Pierre et Carole, ses 5 petits-enfants et sa sœur Nicole ainsi que parents et amis. Le concert d'éloges ainsi que les témoignages d'appréciation qui ont suivi l'annonce de sa mort ne laissent aucun doute quant à l'affection que lui portaient tant les élus et les membres de la communauté d'affaires que l'ensemble de la population.

Nous garderons le souvenir d'un musicien talentueux et fidèle à sa communauté : Mont-Joli et La Mitis.

Salut Claude !

24.06.309

MOTION DE REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES DE LA CORVÉE DE NETTOYAGE

Le 25 mai 2024, un groupe de bénévoles a participé à la corvée de nettoyage du Parc du ruisseau Lebrun. Cette activité s'inscrivait dans le cadre plus large du mois bénévolat plein air, de la semaine des océans ainsi que de la Mission 1000 tonnes. Les organismes Jeunesse Maritime du St-Laurent, l'Organisation bleue, les Jardins de Métis, le Parc régional de la rivière Mitis, le Parc de la rivière Mitis, Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent, ÉCO Mitis et quelques municipalités de La Mitis en plus de Mont-Joli ont participé à cette activité destinée à assainir l'environnement.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Pierre Labonté

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De remercier et de féliciter les bénévoles qui ont généreusement donné de leur temps pour nettoyer le Parc du ruisseau Lebrun ce 25 mai dernier.

24.06.310

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

24.06.311

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h33

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur
Greffière